



La philanthropie en français au Québec : une histoire à redécouvrir

M^{me} Lucia Ferretti

INSTITUT MALLET (2014). *Culture philanthropique: visages et transformations. Actes du Sommet, Éléments de synthèse et perspectives d'avenir.*

[En ligne] <http://institutmallet.org/recherche/publications-institut/>

institut Mallet

Pour l'avancement
de la culture philanthropique

La philanthropie en français au Québec : **une histoire à redécouvrir**

M^{me} Lucia Ferretti

Département des sciences humaines
Centre interuniversitaire d'études québécoises
Université du Québec à Trois-Rivières

Introduction

- 1. En Nouvelle-France: Église et État, rivaux, mais imbriqués**
- 2. Le régime anglais: place aux initiatives individuelles**
- 3. Les années 1840-1880: toute la place à l'Église ultramontaine**
- 4. Entre philanthropie d'affaires et apogée de la solidarité paroissiale (1880-1920)**
- 5. Église diocésaine, État et solidarité collective de 1920 à 1960**
- 6. L'État providence et la redistribution de la richesse collective: 1960-1980**

Conclusion

Résumé

L'auteure présente un panorama général de l'histoire de la philanthropie en français au Québec depuis l'époque de la Nouvelle-France. Elle veut mettre en valeur ce qui en fait la spécificité: l'implication ancienne et durable de l'Église catholique puis de l'État dans l'organisation de la redistribution de la richesse collective. Il en résulte une tradition de solidarité collective et publique plus vigoureuse au Québec que dans d'autres parties de l'Amérique du Nord, avec pour résultat que la société québécoise, marquée elle aussi à diverses époques par l'accroissement des inégalités sociales, a malgré tout fait souvent meilleure figure qu'ailleurs sous ce rapport. C'est le cas notamment de nos jours. Il faut donc cesser de considérer le Québec comme une société moins philanthrope que celles qui l'entourent et analyser plutôt ce qui fait sa spécificité.

Introduction

Dès l'époque de la Nouvelle-France, deux acteurs incontournables, l'État et l'Église catholique, ont organisé, encadré et coordonné la société québécoise. Ces acteurs ont joué un rôle beaucoup plus grand ici que dans les nations protestantes et libérales que sont depuis des siècles l'Angleterre, les États-Unis puis le Canada. Là, l'absence de patrimoine d'Église et d'ordres religieux ainsi qu'une culture de méfiance envers l'État ont plutôt favorisé l'essor des initiatives individuelles. Au Québec, le bénévolat et l'entraide, les dons et la philanthropie, le sens de la responsabilité sociale, celui de l'engagement social, l'innovation même, bref, tous les thèmes qui sont traités à ce premier sommet, tous ces thèmes sont colorés par notre longue tradition d'implication collective et publique plutôt que par le laissez-faire des initiatives individuelles privées. Voilà le cœur de notre culture philanthropique. Évidemment, tout cela tient pour une part à notre culture catholique, tissée au cours des siècles et dont de nombreuses traces subsistent encore, sous une forme sécularisée, dans l'organisation de notre société. Notre philanthropie est donc distincte, certainement, mais elle n'est pas pour autant moins vigoureuse qu'ailleurs sur le continent. Si elle le paraît, c'est parce qu'elle est mesurée selon des indicateurs qui ne collent pas à sa réalité (Laforest, 2011).

Les histoires de la philanthropie francophone au Québec sont très rares. Même les études sur la philanthropie telle qu'elle se pratique actuellement chez nous le sont encore. Heureusement, certaines des formes qu'elle prend sont mieux connues, notamment le bénévolat, l'entraide et l'engagement social, sans doute parce qu'elles ont été plus couramment pratiquées. Pour avoir une idée large et inscrite sur la longue durée (depuis la Nouvelle-France), je me suis donc fondée en partie sur les biographies de la soixantaine de Français, Canadiens puis Canadiens français identifiés comme philanthropes, bienfaiteurs ou bienfaitrices, donateurs ou donatrices dans le Dictionnaire biographique du Canada qui est une mine inépuisable d'information. Ces biographies concernent encore essentiellement des gens morts avant 1930. Pour les périodes plus récentes, comme pour les plus anciennes du reste, je me suis donc aussi inspirée de mes propres travaux.

Nous verrons ici, dans un large survol, comment s'est incarnée historiquement notre culture philanthropique qui, disons-le à notre honneur, fait du Québec encore aujourd'hui une société globalement plus solidaire que les autres en

Amérique du Nord. Tout en sachant que la philanthropie s'exerce dans de nombreux secteurs, notamment les arts, la recherche médicale ou l'enseignement supérieur, je parlerai surtout du champ de la solidarité sociale, qui m'est plus familier, et qui a d'ailleurs davantage engagé l'ensemble de la population au long de notre histoire.

1. En Nouvelle-France : Église et État, rivaux, mais imbriqués

La Nouvelle-France commence comme une initiative privée. Celle de « pieux mystiques », pour parler comme le faisait l'historiographie traditionnelle, et celle des marchands de la Compagnie des Cent-Associés. Tout le monde a encore en tête les noms de madame de la Peltrie, de la duchesse d'Aiguillon, de Jérôme le Royer de la Dauversière ou de madame de Bullion qui ont payé de leur fortune et de leurs relations pour l'établissement des premiers colons, des premières congrégations religieuses et des premières institutions de la colonie. Pierre de Puiseaux de Montrénault, moins connu, a même donné à Maisonneuve ses deux seigneuries de Sainte-Foy et de Sillery, toutes deux déjà développées et bien pourvues de ressources dans les années 1640, pour aider ce dernier à faire naître Montréal.

Mais, dès 1663, un acteur de poids entre en scène : l'État royal. Pouvoir royal et pouvoir religieux se jaugent et cherchent à se tempérer mutuellement. Le roi protège l'unité religieuse de la colonie en interdisant l'entrée de protestants et en ostracisant ceux qui persistent à venir. En contrepartie, le clergé prêche l'obéissance au roi, dont l'autorité, dit-il, vient de Dieu. Pour autant, le roi cherche à limiter la puissance de l'Église et celle-ci reçoit les dons des particuliers comme autant de moyens de s'émanciper d'une trop étroite tutelle étatique. Voyons comment cela se passe. Pour le développement des paroisses et le soutien du clergé, l'État oblige les paroissiens à payer la dîme; même, il n'hésite pas à l'arrondir si celle-ci s'avère insuffisante. Pour soutenir les congrégations religieuses, il les dote d'immenses seigneuries, base de leur sécurité matérielle, et il complète ces dotations par des subventions annuelles à certaines de leurs œuvres. On a donc là un État philanthrope. Mais, en même temps, l'État contraint l'Église en empêchant l'évêque de fixer lui-même le taux de la dîme, ce qui assurerait son indépendance. De même, l'État surveille de près les communautés religieuses : il se réserve notamment le droit d'autoriser ou non

de nouvelles fondations et de fixer le nombre de leurs membres. On voit donc qu'État et Église, ces deux organes de coordination de la société, sont alors à la fois rivaux et imbriqués.

Simultanément, les dons circulent. On est dans une société d'ancien régime où l'Église catholique, encore elle, fournit le sens de l'engagement social. Pauvreté n'est pas vice. La charité est un devoir. « Voir le Christ dans les pauvres », c'est encore l'idéal proposé même si, dans les faits, les choses ne se passent pas nécessairement ainsi. Après tout, l'État assigne aux hôpitaux généraux d'enfermer les pauvres, dont on craint les rapines. L'Église est néanmoins le médiateur privilégié entre riches et pauvres. Quelques nobles cèdent en pur don une partie, voire la totalité de leurs seigneuries aux congrégations pour leurs œuvres; c'est le cas par exemple de Robert Giffard de Moncel, maître chirurgien, premier médecin de l'Hôtel-Dieu de Québec, et dont le nom survit aujourd'hui dans un centre hospitalier de Beauport. Des négociants comme Charles Aubert de La Chesnaye, principal homme d'affaires de la Nouvelle-France, donnent quant à eux beaucoup d'argent aux congrégations et aux églises paroissiales. Plusieurs de ces très riches habitants demandent à être enterrés dans le cimetière des pauvres, sans doute pour racheter un peu par cette humilité ultime ce que leur vie aurait pu avoir de trop éclatant. Des citoyens moins riches ou ayant plus d'enfants s'occupent du Bureau des pauvres des Hospitalières à Québec, ou fournissent un dépôt de provisions pour que les jésuites puissent nourrir les Indiens malades. Les simples colons quant à eux donnent le bois, la pierre, le blé, des journées de corvée ou des journées de harnais pour construire églises paroissiales, hôpitaux, séminaires et collèges. Tout cela est collectif et coordonné. Les bases culturelles et institutionnelles de notre culture philanthropique proviennent du régime français.

2. Le régime anglais : place aux initiatives individuelles

L'Église catholique sort affaiblie de la Conquête. De 1760 à 1840, elle doit manœuvrer pour assurer sa propre existence, à la merci du nouveau pouvoir protestant. Quant à l'État colonial britannique, les Canadiens (qu'on appellera plus tard les Canadiens français) ne peuvent pas compter sur lui, au contraire. Dans ce contexte, l'heure est provisoirement aux initiatives individuelles.

Au tournant du XIX^e siècle, celles-ci se concentrent à Québec, dans le secteur de l'éducation. Elles sont le fait de trois loyalistes, ce qui, à terme, compromettra la réalisation de leurs projets. En 1797, soit 25 ans avant James McGill, Simon Sanguinet, négociant, notaire puis avocat et juge, lègue une partie de sa fortune pour la création d'une université à Québec. Mais il la veut neutre religieusement et sous le contrôle du gouverneur britannique. Comme celui-ci refuse d'y garantir une place pour le français et la religion catholique, l'évêque s'oppose au projet. Puis les héritiers contestent victorieusement le testament. Il faudra attendre 1852 pour qu'une université, l'Université Laval, naisse à Québec, dans un tout autre contexte. Louis Plamondon, quant à lui, est un des rares Canadiens à frayer dans les associations anglophones de la ville; il compte parmi les fondateurs de la Société d'éducation de Québec, où l'on cherche comment organiser l'enseignement primaire. Joseph-François Perreault, enfin, un autre philanthrope très loyaliste, crée et entretient des écoles dans les quartiers pauvres vers la fin des années 1820, mais celles-ci ferment à la veille des rébellions quand l'Assemblée ne peut plus l'aider à les financer, dans le contexte du bras de fer qui oppose les députés au Conseil exécutif (organe ministériel du gouvernement colonial britannique) sur l'adoption du budget.

À Montréal, la philanthropie prend un autre visage et poursuit d'autres finalités. Dans les années 1820 et 1830, elle est avant tout une affaire de femmes tournées vers le soulagement de la misère. Une association des Dames de la Charité est formée en 1827 par Marie-Amable Foretier, qui provient d'une famille enrichie grâce à ses propriétés foncières et qui est aussi l'épouse de Denis-Benjamin Viger, homme politique marquant de la première moitié du siècle. L'Association est présidée d'abord par la baronne Marie-Charles-Joseph Le Moyne de Longueuil. S'y engagent les épouses des membres de la petite bourgeoisie ou de députés du Parti canadien, les Fabre, Cuvillier, Cherrier et autres, qui financent des activités charitables. En 1830, une veuve, Émilie Gamelin, fonde avec leur soutien l'Asile de Montréal pour les femmes âgées et infirmes; en 1832, les Dames de la Charité financent aussi l'ouverture d'un orphelinat catholique. Bien qu'elles soient encouragées par l'évêque et les sulpiciens, toutes ces initiatives restent celles de femmes laïques. Ce n'est qu'après 1840 que l'Église sera véritablement en mesure de les transformer en entreprises religieuses.

Et puis, dans les régions, il y a encore des philanthropes d'un autre genre : Barthélémy Joliette ou Amable Dionne, par exemple. Tous deux font fortune en développant leur seigneurie. Joliette fonde le village de l'Industrie qui prendra plus tard son nom. Dionne fait croître celui de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ce développement les enrichit. Malheureusement, ils endettent leurs censitaires en les contraignant à acheter à fort prix dans leurs magasins. Ils se font ensuite rembourser en travail ou en matériaux, ce qui leur permet des libéralités qui consolident leur emprise sur le curé, les congrégations, la population. Dionne sera l'un des bienfaiteurs du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière dans les années 1840. Joliette bâtira l'église paroissiale à la même époque; il fera venir aussi les clercs de Saint-Viateur à qui il construira un collège. Mais ce n'est qu'en 1850, à la veille de mourir, qu'après leur avoir tenu la dragée haute, il consentira finalement à donner l'église à la fabrique et le collège à la congrégation!

Cependant, l'époque achève où la philanthropie en français a pris surtout le visage d'initiatives individuelles privées. En effet, l'Église catholique entreprend sa remontée après 1840. S'ouvre alors une autre époque.

3. Les années 1840-1880 : toute la place à l'Église ultramontaine

Après 1840, partout en Occident, la révolution industrielle est en marche, la misère se répand. Les anciens liens familiaux et sociaux, centrés sur la proximité, se défont lorsqu'une partie de la population migre en ville ou part, déjà, aux États-Unis ou lorsque les Irlandais, par milliers, sont chassés de leur île par la maladie de la pomme de terre et aboutissent dans les villes de Québec ou de Montréal. Le capitalisme industriel en train de naître bouleverse les destins individuels et les cadres sociaux. Il crée des besoins considérables, il engendre de l'angoisse personnelle et collective. Dans ce contexte de libéralisme économique triomphant, les Églises reprennent de l'ascendant. C'est le cas des Églises protestantes dans les pays anglo-saxons et de l'Église catholique au Québec. Pour les Canadiens français, dont Londres et la bourgeoisie coloniale souhaitent l'assimilation, l'Église s'impose alors non seulement comme une institution sociale essentielle, mais comme une institution nationale. Elle attire dès lors à elle une partie importante de la jeunesse, elle réussit à créer autour d'elle de nouvelles solidarités communautaires, elle sait donner un sens et une orientation au destin national. L'Église coordonne alors pleinement la solidarité collective.

La philanthropie se déploie sous des formes renouvelées et vraiment massives. C'est d'abord celle des familles, surtout des familles de cultivateurs, qui donnent à l'Église des milliers de leurs filles et des centaines de leurs garçons. Le nombre de prêtres au Québec triple de 1840 à 1870, ils sont alors près de 1 500. De 7 en 1840, celui des congrégations passe à 36 en 1880. Toute cette jeunesse se jette dans l'action, animée souvent par le scandale que lui cause la pauvreté si absolue imposée au prolétariat des villes.

Pour développer leur action, les congrégations à leurs débuts doivent compter sur des bienfaiteurs. Olivier et Thérèse Berthelet, par exemple, dotent les 14 communautés implantées dans le diocèse de Montréal de 1841 à 1866 d'un nombre impressionnant de propriétés foncières et immobilières. Ces congrégations, du reste, ne peuvent rendre leurs services que parce que leurs premiers membres sont prêts à une vie de pauvreté extrême faite de travail excessif, de cellules froides, d'une alimentation insuffisante, d'une disponibilité totale émanant de leurs vœux et que la spiritualité religieuse de l'époque porte à son point extrême, jusqu'à la mort prématurée de plusieurs d'entre eux. C'est à ce prix que sont fondés les orphelinats, les refuges, les hospices, les asiles, les hôpitaux et les soupes populaires dans les différentes villes et qu'ils se maintiennent pendant les premières années.

Au même moment, dans les paroisses, la Société Saint-Vincent-de-Paul joue un grand rôle. Fondée à Paris en 1833, cette société est une organisation charitable d'hommes laïques qui effectuent des visites au domicile des pauvres et leur distribuent de la nourriture, des vêtements, du bois de chauffage ou du charbon. Elle s'implante à Québec en 1846 grâce au soutien financier du médecin Joseph Painchaud et se répand rapidement dans les principales villes. Ses membres sont généralement de petits commerçants ou des ouvriers qualifiés, bref des gens pas très riches, mais qui s'y impliquent durablement. Alors que, chez les protestants, l'aide a davantage pour but de moraliser les pauvres, en séparant nettement les « bons » pauvres (les inaptes) des autres, à qui l'aide est certes accordée, mais de manière relativement coercitive et humiliante, il en va différemment chez les catholiques. Le contrôle social n'est pas absent bien sûr. Mais il est réellement contrebalancé par une volonté persistante d'inclusion sociale. Cependant, la spiritualité s'infléchit. Les bienfaiteurs ne voient plus le Christ dans les pauvres; plutôt, ils ont désormais le sentiment qu'eux-mêmes l'incarnent lorsqu'ils l'imitent dans sa charité.

Parallèlement, les prêtres du Séminaire de Québec et les sulpiciens mettent les revenus de leurs immenses seigneuries, leurs relations et parfois leur fortune personnelle au service du développement de l'éducation et des œuvres sociales. Grâce à son procureur, l'abbé Michel Forgues, qui gère de manière remarquable les affaires du Séminaire de Québec depuis une dizaine d'années, celui-ci peut assumer à son compte la fondation de l'Université Laval en 1852. À Montréal, le sulpicien Victor Rousselot, dont la famille a fait fortune dans sa France natale dans le secteur manufacturier et bancaire, est derrière le financement des premières garderies ouvertes par les Sœurs grises, derrière aussi la fondation de l'Institut Nazareth pour les aveugles en 1860 et celle de l'Hôpital Notre-Dame en 1880. Le clergé souscrit collectivement pour l'ouverture de collèges pour garçons et même, à l'occasion, de couvents pour les filles. Des clercs de toutes les régions prennent à leur charge les études de jeunes gens prometteurs et sans exiger en retour qu'ils se fassent prêtres ou religieux. De même, et ce, depuis une tradition qui remonte au régime français et se poursuivra jusqu'à nos jours, les communautés mieux établies et plus à l'aise contribueront à aider les nouvelles dans leurs œuvres sociales et hospitalières. Souvent, par ailleurs, les simples citoyens, comme à Lévis, érigent par corvée de temps et de matériaux les principales institutions d'éducation. Ce système durera très longtemps.

Les bienfaiteurs des beaux-arts, quant à eux, sont encore rares. Denis-Benjamin Viger soutient le peintre Antoine Plamondon en lui achetant des toiles payées très largement. Louis de Gonzague Baillargé finance l'achat de nombreuses œuvres d'art pour les chapelles des congrégations. Hospice-Anthelme Verreau, un prêtre, dote l'École normale Jacques-Cartier d'une importante collection de tableaux, il lègue sa bibliothèque à l'Université Laval et au petit séminaire de Sainte-Thérèse, et son imposante collection de documents historiques au Séminaire de Québec. C'est à peu près tout.

L'État libéral, quant à lui, intervient très peu dans l'organisation de la solidarité collective à cette époque. Il se contente de reconnaître l'incorporation des associations charitables, ce qui leur donne une existence légale et une reconnaissance sociale. Il verse aussi à certains établissements, surtout après 1870, des octrois généralement modestes et surtout discrétionnaires. C'est plus tard qu'il entrera de nouveau véritablement en scène.

4. Entre philanthropie d'affaires et apogée de la solidarité paroissiale (1880-1920)

De 1880 à 1920, de la fin de la plus grande crise économique du XIX^e siècle à celle de la Grande Guerre, l'ordre industriel règne avec ses immenses conséquences : l'exode vers les États-Unis de 410 000 Canadiens français du Québec de 1870 à 1900; l'urbanisation massive et la prolétarianisation des autres qui deviennent ouvriers dans les villes dont le visage, l'industrie, le gros commerce, les gérants et les contremaîtres sont anglophones. Mais l'époque est aussi celle de l'émergence d'une véritable bourgeoisie d'affaires francophone, ceux qui ont été nos Carnegie et nos Rockefeller : les Forget oncle et neveu, les Saint-Charles, Hébert, Gohier, Legaré, Ducharme, Amyot. Je viens presque de les nommer tous, tant ils restent quand même exceptionnels parmi les Canadiens français. Ils font fortune dans la spéculation foncière encore et toujours ou, ce qui est plus nouveau, dans les entreprises d'électricité et de gaz, de tramways et de chemins de fer et, parfois, tout simplement dans les instruments aratoires ou les corsets, mais aussi dans la banque, le courtage financier et les assurances, et parfois dans un peu tous ces secteurs. Plusieurs d'entre eux finissent par avoir un pied dans la politique, d'où ils surveillent leurs intérêts.

Prenons les Forget. Louis-Joseph, l'oncle, est courtier. On dit qu'il était à l'origine de près de la moitié des activités de la bourse de Montréal à la fin du XIX^e siècle. Il investit dans les compagnies de services publics à Montréal, il participe à la création de la Dominion Textile, il est le premier Canadien français à siéger au conseil d'administration du Canadian Pacific. Son neveu, Rodolphe, suit la même voie, en plus grand, et il y ajoute le titre de député fédéral de Charlevoix en 1904. Prenons maintenant Édouard Gohier, né dans une famille de cultivateurs dans la paroisse de Saint-Laurent. Il tâte un peu du commerce, mais, dès les années 1890, il préfère la spéculation foncière. Il rachète de son père les terrains sur lesquels poussera la ville de Saint-Laurent, qu'il aide à naître; maire à trois reprises, il sait combiner le développement du territoire, celui des infrastructures et le souci de ses propres affaires. Il achète ensuite le terrain où sera aménagée Ville Mont-Royal, qu'il revendra bien cher à la Canadian Northern Land Company. Et ce n'est qu'une partie de son activité foncière sur l'île de Montréal. Un dernier cas de figure, cette fois dans l'industrie : Georges-Élie Amyot. Lui, c'est sa manufacture de corsets qui l'enrichit : de l'usine à la politique et, de là, à la finance. En 1922, on lui demande de sauver la Banque nationale de la faillite. Et avec l'aide du premier

ministre Taschereau, qui force la fusion avec la Banque d'Hochelaga, Amyot est à l'origine de la Banque canadienne nationale. On a là trois types de ces bourgeois d'affaires du tournant du siècle.

Tous ces philanthropes donnent, ils donnent même très généreusement, et pourtant ils n'arrivent à donner qu'une toute petite partie de leurs fortunes colossales. Les principaux bénéficiaires sont les grandes institutions: les archidiocèses de Montréal et de Québec, l'Université Laval et sa succursale de Montréal, les congrégations religieuses pour leurs œuvres sociales, l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, les conseils particuliers de la Société Saint-Vincent-de-Paul dans les principales villes. Ils soutiennent aussi l'émergence du catholicisme social au début du XX^e siècle, notamment les retraites fermées et l'École sociale populaire du jésuite Joseph-Papin Archambault. Certains, plus rares, encouragent les organes nationalistes comme la Société Saint-Jean-Baptiste ou le journal *Le Devoir*. Il y a très peu de femmes parmi ces philanthropes, si l'on excepte celles de la famille Gérin-Lajoie, dont la plus célèbre est Justine (Beaubien), fondatrice de l'Hôpital Sainte-Justine. Pour les femmes riches, l'ère est à la participation sociale plutôt qu'à la philanthropie comme telle. Elles donnent leur temps, leur personne et leurs réseaux aux œuvres de «relèvement de la femme» comme on disait: Gouttes de lait et Assistance maternelle. Parmi elles, un oiseau plus rare: la célibataire non conformiste Robertine Barry qui vit de sa plume et écrit sous le pseudonyme de Françoise dans *La Patrie* puis dans sa propre revue *Le Journal de Françoise*. Sollicitée de toutes parts, elle participe volontiers aux campagnes de souscription pour un grand nombre d'œuvres de charité, elle accepte le patronage de kermesses et de bazars, et elle aussi milite pour le relèvement, mais celui de la culture, en appelant de tous ses vœux la création de bibliothèques publiques.

Pendant ce temps, dans les paroisses pauvres, d'autres femmes s'impliquent considérablement. La solidarité communautaire repose sur leur travail et sur leur inventivité. La paroisse industrielle n'a pas seulement des fonctions religieuses, elle assume aussi des fonctions sociales tout à fait indispensables. J'ai étudié autrefois le cas de la paroisse Saint-Pierre-Apôtre. De 1870 à 1914, pour une population constante de 10 000 paroissiens (vu les démembrements successifs du territoire), le nombre d'associations volontaires passe de 6 à 18 et l'effectif de la plupart d'entre elles se gonfle au point de devenir de véritables mouvements de masse. Or, tous ces groupements ont pour fonction

essentielle de trouver l'argent destiné à financer les œuvres paroissiales d'assistance, de santé et d'éducation, à entretenir le temple et les autres bâtiments paroissiaux et à soutenir le curé et les vicaires. Les dames (c'est-à-dire les femmes mariées), en particulier, effectuent parfois des quêtes à domicile ou visitent les commerçants et les patrons du quartier pour diverses collectes. Mais, ce qui rapporte vraiment, des milliers de dollars par année à coup de dix cents ou de « trente sous », ce sont toutes les activités qui stimulent le sens communautaire de la population. Guignolées, quêtes, spectacles d'amateurs dans les sous-sols d'églises, bazars, tombolas, soirées de cartes, banquets de rues, séances dramatiques ou musicales, « raffles », encans, loteries, ventes de fleurs dans les rues, collecte de légumes et d'autres denrées : on n'a pas idée de l'énergie que doivent investir tous ces groupes de laïques pour donner aux milliers de paroissiens l'occasion de délier leur bourse au profit des œuvres locales. Le sentiment communautaire de la population, nécessaire pour que ce type d'entreprises connaisse du succès, est en même temps constamment ravivé par elles.

5. Église diocésaine, État et solidarité collective de 1920 à 1960

En 1917 est votée par le gouvernement fédéral la première loi de réglementation de la philanthropie, à la suite de quoi naissent les premières fondations d'envergure. Au Québec, la première de ce genre est la McConnell Foundation, créée en 1937. Elle s'investit essentiellement dans les institutions anglophones. Après la guerre, elle aide néanmoins Duplessis à aménager certaines infrastructures de loisirs pour les jeunes, notamment à Trois-Rivières. Pour cette époque, il n'existe pas encore de grandes fondations francophones. La bourgeoisie canadienne-française pour sa part ne semble pas avoir réussi à franchir le cap de la transmission générationnelle. La consolidation du grand capital international au Québec, l'extension de la bourgeoisie d'affaires anglophone, une certaine saturation aussi de la possibilité d'accumuler un capital grâce au secteur foncier qui a toujours été la voie privilégiée d'accès à la fortune pour les Canadiens français, voilà quelques-uns des facteurs qui expliquent un certain tassement de la bourgeoisie francophone après 1920. La richesse des Canadiens français est alors surtout collective, incarnée dans l'essor du mouvement coopératif et des mutuelles d'assurances, par exemple. L'État québécois et l'Église catholique restent les acteurs majeurs. Leurs rapports sont toutefois en train de se transformer profondément.

La solidarité à l'échelle locale se maintient, mais elle montre bientôt ses insuffisances. Dans ces conditions, l'État s'investit désormais davantage. En 1921 est adoptée la Loi de l'assistance publique, qui est une loi d'aide aux établissements d'hébergement puis aussi aux agences sociales. La crise économique provoque ensuite une telle misère que les premiers programmes sociaux sont alors élaborés par les gouvernements fédéral et québécois dans les années 1930 et 1940 : pensions de vieillesse, pensions aux mères nécessiteuses, assurance-chômage, allocations familiales et autres. Après la Deuxième Guerre mondiale, cet État providence se déploie plus largement, notamment avec le programme fédéral d'assurance hospitalisation à la fin des années 1950. À terme, tout cela menace la prééminence de l'Église catholique et de ses réseaux dans l'orientation, la coordination et la gestion de la solidarité sociale.

Celle-ci en est parfaitement consciente. Après la guerre, sa présence dans le domaine de l'assistance et du bien-être au Québec se fait plus multiforme et intense que jamais. Grâce notamment à un financement public de plus en plus important, grâce aussi à la professionnalisation croissante des services sociaux, les établissements d'hébergement possédés par les congrégations religieuses s'agrandissent, de nouvelles institutions spécialisées sont créées, les organismes de charité se multiplient, des centres de service social sont ouverts dans chaque diocèse. Et pour coordonner le tout apparaissent dans chacun d'eux un conseil d'œuvres et une fédération d'œuvres, bientôt regroupés dans la Caritas diocésaine.

Désormais, les méthodes de financement ont changé. Les initiatives strictement paroissiales persistent, mais il faut beaucoup plus. L'Église mobilise tous les réseaux les plus familiers, ceux des notables, ce qu'on appelle les « élites traditionnelles » : commerçants, avocats, quelques juges, médecins, gérants des caisses populaires des villes diocésaines. Ce sont eux qu'on trouve dans les conseils des œuvres et les fédérations de charité. Celles-ci préparent à longueur d'année la campagne de financement qui durera tout un mois. La collecte repose sur un système pyramidal très sophistiqué, basé certes sur la sollicitation paroissiale, mais qui comprend aussi des quêtes spéciales auprès de groupes ciblés : industriels, commerçants, clergé, corporations municipales et scolaires. Les clubs sociaux masculins s'engagent complètement : le Club Richelieu, les Chevaliers de Colomb, les Voyageurs de commerce surtout. Des centaines, voire des milliers de bénévoles qui sont, elles, le plus souvent des femmes,

prennent le relais au porte-à-porte. Toute cette implication, appuyée jour après jour par les médias régionaux, assure un temps le succès des campagnes annuelles de financement. Dans chaque diocèse, c'est par centaines de milliers de dollars chaque année, dans les années 1950, que l'on compte les dons du public pour le soutien des œuvres de charité sous la gouverne de l'Église.

Malgré tout, cette charité finit par plafonner. Il y a à cela plusieurs raisons. L'une d'elles est que les gérants anglophones des grandes compagnies à propriété étrangère, qui brassent des affaires en région et font une bonne partie de leurs profits grâce à leur main-d'œuvre ou leurs clients canadiens-français, ne font néanmoins pratiquement pas contribuer leurs entreprises. Les organisateurs des campagnes s'en plaignent d'ailleurs : ces compagnies donnent où est établi leur siège social, par exemple en Ontario, et, lorsque c'est à Montréal, elles donnent aux fédérations de charité protestante et juive plutôt qu'à la fédération catholique. Ensuite, les fédérations d'œuvres doivent désormais compter avec la présence de concurrents tels que la Société canadienne du cancer, l'Institut national canadien pour les aveugles ou la Croix rouge, qui aspirent les dons des régions vers les grands centres où sont les infrastructures de recherche ou leurs bureaux. Or, les œuvres de charité doivent faire face à des coûts toujours plus élevés pour les constructions, l'entretien, les équipements ainsi que pour les salaires, car les employés laïques sont plus nombreux qu'avant. Malgré l'ampleur des dons du public, le soutien de l'État, déjà considérable, doit donc encore augmenter. On calcule que, à la fin des années 1950, environ 70 % du budget de fonctionnement d'un centre de service social diocésain de bonne ampleur provient du gouvernement du Québec et un autre 15 %, du gouvernement fédéral. Et ce n'est qu'un exemple. Financement public, gestion privée : cela ne pourra pas durer encore bien longtemps.

Par ailleurs, l'Église s'est dotée à l'époque d'une instance de coordination et de planification des œuvres à l'échelle du Québec tout entier. C'est Caritas-Canada. Des questions comme le bien-être social, la sécurité sociale, la planification sociale ou encore la délinquance juvénile, la déficience intellectuelle, l'assistance aux immigrants, l'organisation des loisirs, celle de la santé, la prévention de la désintégration familiale sont autant de questions qui font l'objet de colloques annuels. Des experts sont invités pour aider la réflexion commune, suggérer des solutions, voire proposer des politiques sociales. Des représentants du ministère de la Santé et du ministère de la Jeunesse et du

Bien-être social sont toujours présents, parfois aussi ceux du département de l'Instruction publique. Tout cela souligne une fois de plus la collaboration qui existe encore entre l'Église et l'État. Mais cela prépare aussi le transfert, qui surviendra dans les années 1960, de la gestion cléricale de la santé et des services sociaux à la gestion étatique.

6. L'État providence et la redistribution de la richesse collective: 1960-1980

Dans les années 1960 et 1970, c'est à l'État d'abord et avant tout que les Québécois demandent prévention et protection contre les risques sociaux de l'existence, un élan vers l'accès à l'éducation supérieure, le soutien aux arts et à la culture comme expression de l'identité de la nation, et l'appui au développement de la recherche dans tous les domaines pour assurer à celle-ci sa place parmi les nations les plus avancées.

Pour en rester dans le domaine de la solidarité sociale, qui est celui que nous explorons ici, on a souvent dit qu'au Québec le triomphe de l'État providence a favorisé plus qu'ailleurs sur le continent une culture et des pratiques du « tout à l'État ». C'est vrai, car ici l'État québécois s'est non seulement déployé dans sa propre logique, il a de plus absorbé en quelque sorte les initiatives issues de la société civile en assumant la succession de l'Église catholique. Dans les années 1960 et 1970, c'est l'État qui est le principal coordonnateur du développement social au Québec.

Dans les années 1960, c'est sous l'angle de la rénovation urbaine que les gouvernements du Québec souscrivent au projet de « guerre à la pauvreté » lancé par le président Kennedy. Les villes deviennent de vastes chantiers: destruction des logements insalubres, érections d'habitations à loyer modique et de centres d'hébergement publics pour les aînés, construction d'autoroutes urbaines. Amoindries dans leur effectif et leur capacité à maintenir leurs institutions, les congrégations religieuses sont par ailleurs en train de se retirer du champ de l'assistance et du bien-être. La plupart de leurs établissements sont transférés à l'État. En 1971, la nouvelle Loi sur les services de santé et les services sociaux consacre la pleine étatisation de ce secteur. Quant aux Caritas diocésaines, elles disparaissent presque toutes à l'époque ou deviennent des filiales de Centraide. Or, en ces années, ces filiales recueillent moins que le

faisaient dans les années 1950 les anciennes fédérations des œuvres, et ce, malgré l'inflation. C'est que la population considère désormais que la solidarité sociale est l'affaire de l'État et non plus des initiatives privées. Quant à l'État, il est bien déterminé à ne plus laisser de place à l'initiative privée dans la planification et la coordination des services sociaux. Le début des années 1970 voit naître les conseils régionaux de santé et de services sociaux précisément dans ce but.

Certes, la charité et les services communautaires ne disparaissent pas entièrement : il y a toujours nécessité d'une aide d'urgence pour les populations qui passent à travers les mailles du filet social en train de se déployer à l'échelle du Québec. La Révolution tranquille compte aussi son lot de popotes volantes, de vestiaires des pauvres, de petites maisons d'hébergement ou de petits centres privés de réhabilitation professionnelle. C'est aussi l'époque où partout naît ce qu'on a appelé les « centres de bénévolat » qui connaissent un grand essor. Mais, parallèlement, s'organise tout un mouvement populaire et communautaire. Les premiers comités de citoyens, par exemple, surtout dans les quartiers touchés de plein fouet par la rénovation urbaine. Les premiers groupes de défense des droits sociaux aussi. Animés en partie par des personnes anciennement impliquées dans les organismes catholiques, motivés par un idéal de justice sociale qui passe par des visées de changement social, soutenus par des militants inspirés parfois de la théologie de la libération, parfois d'un certain marxisme, plus souvent d'une pensée tout simplement sociale-démocrate, ces nouveaux organismes inventent leur mode de fonctionnement. Ils cultivent l'éducation à la participation démocratique, soutiennent l'engagement citoyen, développent des projets locaux inscrits dans une pensée plus globale. Tout cela conduit à la création de nouveaux organismes : garderies populaires, groupes de luttes contre la pollution ou contre le nucléaire, coopératives d'habitation ou d'alimentation, petits établissements communautaires pour venir en aide aux alcooliques, aux ex-détenus, aux toxicomanes, aux femmes battues, mais surtout groupes de défense des droits (ceux des locataires, des assistés sociaux, des chômeurs et des femmes, notamment). Pour eux tous, l'État providence c'est bien, mais il faut une implication citoyenne et politique pour entraîner celui-ci toujours davantage sur la voie d'une redistribution plus juste de la richesse collective. L'heure n'est vraiment plus à la charité privée, mais plutôt au plein déploiement de la solidarité collective et publique.

Conclusion

Depuis les années 1980, le néolibéralisme gagne du terrain. Cela entraîne l'enrichissement exponentiel du fameux 1 % en même temps que l'expansion de la pauvreté dans nos contrées et de la misère partout dans le monde. Le néolibéralisme s'attaque aux États ainsi qu'à la solidarité collective et publique qu'ils mettent en œuvre. À mesure que décline leur capacité d'intervention, on remarque que, tout comme au XIX^e siècle, les Églises protestantes reprennent pied dans l'organisation de la charité en Amérique du Nord. Les Églises, mais aussi les fondations, sont toujours plus nombreuses. Bref, l'heure semble être à un certain retour des initiatives privées charitables.

Nous pouvons nous réjouir de constater que le Québec se distingue encore du reste du continent. L'État québécois est l'héritier de notre culture catholique de solidarité communautaire. Et il a su fonder sur celle-ci une culture de solidarité publique qui tient encore relativement bon chez nous. Comme le constatent les chercheurs, le tiers secteur est encore soutenu par l'État; il est animé non pas par une majorité de bénévoles, mais par des salariés qui se voient souvent comme des militants; il comprend un large secteur d'économie sociale, de coopératives, de mutuelles; il s'appuie sur une tradition de prise de décision démocratique et il s'intéresse aussi à la défense des droits; en ce sens, il n'a pas pour but la moralisation des pauvres, mais leur inclusion sociale (Laforest, 2011). Tout cela est issu d'une tradition modelée sur la longue durée par l'État et l'Église catholique. Et, jusqu'à maintenant, cela s'est révélé relativement efficace, démocratique et juste. Avec la solidarité communautaire, l'État est peut-être le meilleur des philanthropes après tout!

LISTE DE RÉFÉRENCES

COHEN, Y. (2010). *Femmes philanthropes. Catholiques, protestantes et juives dans les organisations caritatives au Québec*, Montréal, Québec, Les Presses de l'Université de Montréal.

Dictionnaire biographique du Canada. C'est dans cet outil inestimable qu'ont été puisés les renseignements biographiques sur les personnes citées dans ce texte [En ligne].

DUCHARME, É. et F. LESEMANN (2011). « Les fondations et la “nouvelle philanthropie” : un changement de paradigmes scientifiques et politiques », dans S. Lefèvre et J. Charbonneau (dir.), *Lien social et politiques*, 65 : 203-224, doi: 10.7202/1006033ar.

FERRETTI, L. (1992). *La société paroissiale en milieu urbain*. Saint-Pierre-Àpôtre de Montréal, 1848-1930, Montréal, Québec, Boréal.

FERRETTI, L. (2009). *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Québec, Boréal, 2^e édition.

FERRETTI, L. (2009). « Logiques religieuses et naissance du mouvement communautaire dans les années 1960 et 1970. Trois-Rivières, un cas particulier », dans B. Caulier et Y. Rousseau (dir.), *Temps, espace et modernités. Mélanges offerts à Serge Courville et Normand Séguin*, Québec, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 283-293.

FERRETTI, L. (2011). *Du «devoir de charité» au «droit à l'aide publique» : la naissance de l'État providence au Québec*, Montréal, Québec, Université de Montréal, 11^e Conférence Gérard-Parizeau.

FONTAN, J.-M., B. LÉVESQUE et M. CHARBONNEAU (2011). « Les fondations privées québécoises : un champ de recherche émergent », dans S. Lefèvre et J. Charbonneau (dir.), *Lien social et politiques*, 65 : 43-64, doi: 10.7202/1006025ar.

GAGNON, É., A. FORTIN, A.-E. FERLAND-RAYMOND et A. MERCIER (2013). *L'invention du bénévolat: genèse et institution de l'action bénévole au Québec*, Québec, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

LAFORST, R. (2011). « L'étude du tiers secteur au Québec : comment saisir la spécificité québécoise? », *Politique et Sociétés*, 30(1): 43-55, doi: 10.7202/1006058ar.

LESEMANN, F. (2011). « “Nouvelles fondations privées” et “régimes institutionnels” », dans S. Lefèvre et J. Charbonneau (dir.), *Lien social et politiques*, 65: 79-100, doi: 10.7202/1006027ar.

PINEAULT, É. (1997). « Le retour de la charité. La solidarité saisie par la main invisible », *Cahiers de recherche sociologique*, 29: 79-102, doi: 10.7202/1002677ar.

ACTES DU SOMMET, ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Sous le thème « culture philanthropique : visages et transformations », le premier Sommet sur la culture philanthropique a réuni des dirigeants, des administrateurs, des praticiens et des chercheurs activement impliqués dans des pratiques illustratives de divers aspects de la culture philanthropique. Sous différentes perspectives, l'événement a permis de réfléchir aux sources communes (notamment aux valeurs) et à la pluralité de cette culture, à reconnaître ses transformations récentes ainsi qu'à identifier ses défis, et ce, dans plusieurs domaines.

S'il y a un système philanthropique, il n'est pas suspendu dans le vide. Ce qui lui manque pour être plus qu'un système virtuel, c'est la conscience des divers agents d'en faire partie et surtout d'être potentiellement des acteurs capables de transformations non seulement de la société, mais aussi de ce système pour mieux relever les défis actuels.

Le Sommet soulève plusieurs questions. Ainsi, de quelles façons se concrétise de nos jours la culture philanthropique dans l'engagement social, l'entraide, le bénévolat et le don financier? Quels phénomènes encouragent les personnes à contribuer volontairement au mieux-être de leurs concitoyens et quels événements les en dissuadent? De même, comment rendre compte à la fois de la diversité des acteurs s'inscrivant dans la philanthropie et cette volonté commune de transformation?



ISBN 978-2-9814615-1-3

institut mallet

Pour l'avancement
de la culture philanthropique

L'Institut Mallet a été créé en novembre 2011, inspiré du charisme des Soeurs de la Charité de Québec et appuyé dès son origine par l'Université Laval. L'Institut Mallet bénéficie également du soutien de la Ville de Québec et du gouvernement du Québec.